

Liquidation des biens matrimoniaux

Par veronique, le 20/01/2010 à 15:59

Bonjour,

je suis divorcée depuis janvier 2008, pour la liquidation des biens matrimoniaux mon ex-mari et moi-même n'étions pas d'accord chez le notaire, donc un procès de difficulté a été établi et nous sommes retournés chez notre avocat ; l'affaire sera plaidée le 26 mars prochain. La partie adverse (mon ex-mari) peut elle faire appel à l'issue du jugement ? Merci de votre réponse

Cordialement